

AA.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2008-584 DU 20 OCTOBRE 2008

portant ratification de l'Accord de prêt n° 016/AP/LA/BIDC/EBID/02/2008 signé le 28 février 2008 entre la République du Bénin et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) dans le cadre du financement partiel du projet d'électrification rurale de cinquante huit (58) localités en République du Bénin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2008-06 du 06 octobre 2008 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n° 016/AP/LA/BIDC/02/2008 signé le 28 février 2008 entre la République du Bénin et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) dans le cadre du financement partiel du projet d'électrification rurale de cinquante huit (58) localités en République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;

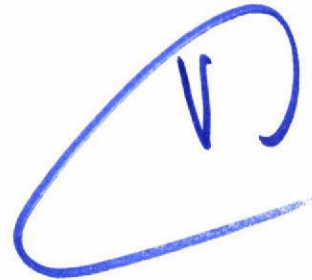
D E C R E T E :

Article 1^{er} Est ratifié, l'Accord de prêt d'un montant de dix huit millions huit cent mille (18.800.000) dollars des Etats-Unis équivalant à huit milliards neuf cent trente millions (8.930.000.000) de francs CFA environ, signé le 28 février 2008 entre la République du Bénin et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) dans le cadre du financement partiel du projet d'électrification rurale de cinquante huit (58) localités en République du Bénin et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

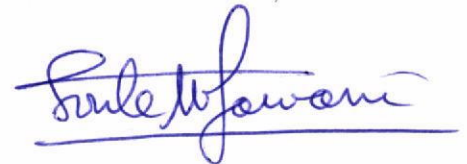
Fait à Cotonou, le 20 octobre 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI

Le Ministre des Mines, de
l'Energie et de l'Eau,



Sacca L A F I A

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CC 2 ; CS 2 ; HCJ 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; MEF 4 AUTRES
MINISTERES 24 -SGG 4 ; IGE-DEP-INSAE 3 ; DSIA 2 ; DGBM-CF-DGTCP-DSDV 8 ; BN-DAN-
DLC 3 ; GCONB-DGCST 2 ; BCP-CSM-IGAA 3 ; UAC-ENAM-FADESP 3 ; UNIPAR-FDSP 2 ; JO 1 .